



Institut  
Départemental  
d'Analyse  
et de Conseil  
CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

**IDAC**

route de Gachet - BP 52703 - 44327 NANTES CEDEX 3  
Tél. : 02 51 85 44 44 Fax : 02 51 85 44 52  
www.idac.fr

Laboratoire accrédité par le COFRAC (analyses physico-chimiques et microbiologiques des eaux)  
- portées détaillées de l'accréditation consultables sur www.idac.fr. ou www.cofrac.fr  
Laboratoire agréé par le Ministère chargé de l'environnement pour les analyses d'eaux résiduaires

Fiche de demande d'analyse

**EAUX USEES - EAUX RESIDUAIRES**  
**Effluents - Lixiviats - Piézomètres**

! Compléter les zones en jaune (ou grisées en N&B) !

(réserve IDAC) Dossier n° D

<b>PRELEVEUR / FLACONNAGE</b>	<b>FACTURATION</b>	<b>ENVOI RESULTATS</b>	<b>DEMANDEUR :</b>	
Prélevé le : par : <input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> autres (à préciser)	<input type="checkbox"/> au demandeur <input type="checkbox"/> autre (à préciser) :	<input type="checkbox"/> au demandeur <input type="checkbox"/> à l'adresse de facturation <input type="checkbox"/> autre (à préciser) :	NOM/Prénom/Société : Adresse : Tél. : Fax : e-mail :	
Avez-vous utilisé le flaconnage préconisé par l'IDAC ? : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			Votre référence dossier : Dossier suivi par : date : signature :	

<b>CONTEXTE REGLEMENTAIRE DES ANALYSES</b>	<p>→ Arrêté du 2 février 1998 (modifié par l'arrêté du 17 août 1998) pour les effluents (ERE-DIV-EIN) issues des installations classées ICPE (en vue d'épandage agricole)</p> <p>→ Arrêté du 21 Décembre 2007 : analyses des effluents (ERE-DIV)</p> <p>Autres : (à préciser)</p>
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>	

① TYPES DE PRODUIT			③ ANALYSES DEMANDEES (résultats sur sec)																	④ FLACONNAGE													
Effluents industriels	Piézomètres <small>(décharges, CET, sols pollués...)</small>	Eaux résiduaires diverses, Lixiviats	<p>① Produits concernés : → cocher le type de produit (voir ci-dessus le contexte réglementaire)</p> <p>② Préciser vos références d'échantillon</p> <p>③ Cocher ou compléter les analyses demandées (1)</p> <p>④ Utiliser le flaconnage préconisé</p>																	<p>← Type de flaconnage préconisé (par échantillon)</p> <p>C1 = 1 flacon plastique 1 l C2 = 1 flacon plastique 1 l (+ conservateur = H2SO4) C3 = 1 flacon verre pyrolysé 1 l (+ conservateur = H2SO4) C4 = 1 flacon verre pyrolysé 1 l (remplir à 900 ml) (+ conservateur = HCl) C5 = 1 flacon plastique 500 ml (+ conservateur = HNO3) (dosage de métaux) C6 = 1 flacon verre blanc 250 ml (+ conservateur = HNO3 + bichromate) (dosage Hg) C7 = 1 flacon plastique 500 ml (+ conservateur = HNO3) (dosage AOX)</p> <p>M1 = 1 flacon plastique stérile 500 ml (analyses microbiologiques) (à retourner dans les 24h au laboratoire)</p>													
			ERE DIV EIN	ERE DIV PZO	ERE DIV	② VOS REFERENCES ECHANTILLONS																			<p><b>AUTRES ANALYSES</b> (à préciser) (1) ou n° DEVIS (nous consulter ou www.idac.fr)</p>			réservé IDAC N° échantillon					
			pH	COND	MS	MES	MV/ME	MV/MS	PO4	CL	DBO5	DBOAD	DBOEF	DCOAD	DCOEF	NO2	NO3	NK	NH4	P	DCO	GRAIS	SEC	SEC	HD	TR8	AOX	ENTER	ECOLI				
																																	ERE
																																	ERE
																																	ERE
																																	ERE
																																	ERE
																																	ERE
																																	ERE
																																	ERE

(1) Pour pouvoir être traité par l'IDAC, la demande d'analyse ou de devis doit être précise. En particulier, l'IDAC ne peut traiter a priori des demandes formulées comme suit : "métaux", etc... Dans ce cas, chaque métal doit être clairement énoncé. Ces analyses complémentaires nécessitent peut-être un flaconnage spécifique : Vous trouverez l'ensemble des analyses réalisables (avec le flaconnage préconisé) sur www.idac.fr.  
- Toute demande de devis doit être adressée à l'IDAC ou faxée au 02.51.85.44.50 (le flaconnage nécessaire sera précisé).  
- L'envoi des échantillons à l'IDAC vaut acceptation des conditions générales de réalisation des analyses par l'IDAC (communiquées sur demande).